



Journée thématique d'échanges « Vignoble, paysage et territoire » 22 mai 2012 à Anglars-Juillac (Lot)

**Journée proposée par la DDT du Lot
COMPTE RENDU**

MOTS D'INTRODUCTION

- Alain TOULLEC, Directeur Départemental des Territoires du Lot, rappelle qu'un territoire fonctionne avec son paysage qui a été façonné avec le contexte social. La réflexion engagée par la DDT du Lot sur le territoire de l'AOC de Cahors sera utile pour les documents d'urbanisme. Il est important de pouvoir échanger sur cette étude avec le maximum de personnes. Cette journée du Réseau Paysage en est un moyen.

- Monsieur le représentant de l'Union Interprofessionnelle des vins de Cahors est heureux d'accueillir le Réseau Paysage Midi-Pyrénées dans les locaux du Conseil Général, qui regroupent l'ensemble des activités viticoles (syndicat des vins de Cahors, ferme expérimentale, chambre d'agriculture,...). Le document établi par la DDT du Lot sur le vignoble de Cahors est très original. Les acteurs du vignoble sont très attachés à équilibrer protection et production : être vigilant sur le mitage, développer le commerce de proximité, pouvoir se promener dans le vignoble, valoriser le patrimoine bâti,... Il manque actuellement un projet global de territoire pour pouvoir transmettre un beau vignoble.

- Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER (DREAL Midi-Pyrénées) souligne que le Réseau Paysage a pour rôle d'accompagner les projets de territoire. Le paysage est un outil essentiel pour définir l'identité d'un territoire. Partant du postulat que l'évolution des paysages est le marqueur et le révélateur des territoires, cette journée interrogera les interrelations entre un produit agricole à haute valeur ajoutée, le vin, et son territoire.

MATINÉE EN SALLE « Quelle place pour le paysage dans l'interrelation entre vin, viticulture et territoire ? »

Après un tour de table de présentation, Philippe LABAUME (URCAUE Midi-Pyrénées) commente le programme de la journée en excusant l'intervenante Laurence FABBRI du Bureau d'études Territoires et Paysages qui n'a finalement pas pu nous rejoindre.

Remarque : Un dossier de présentation de la journée préparé par Philippe Béringuier (DREAL Midi-Pyrénées) et Alain Hatterley (DDT du Lot) est remis aux participants.

■ Vignes et Territoires – Paysages du Cahors

Intervenants : Sébastien TRUQUET et Alain HATTERLEY (DDT du Lot)

La présentation s'articule en trois parties :

- Le paysage comme produit d'une société, avec un voyage dans le temps entre 1850 et 2000 permettant de retracer les évolutions du vignoble.
- Une description illustrée des caractéristiques des paysages du territoire de l'AOC du Cahors.

- Un point sur les conflits qui peuvent exister entre développement de l'urbanisation et maintien de la vigne.

Supports : diaporama disponible sur l'Extranet du Réseau Paysage Midi-Pyrénées. Un exemplaire CD-Rom du rapport « Vignes et Territoires, paysages du Cahors » est remis aux participants il est aussi accessible sur le site Internet de la DDT du Lot :

Lien. <http://www.lot.equipement.gouv.fr/vignes-territoires-paysages-du-a8246.html>

- **Quelles politiques et quels outils pour la valorisation des démarches paysagères dans les vignobles en France ?**

Intervenante : Carine HERBIN IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin).

Après une évocation du contexte de protection (loi de 1930, Grands sites de France, Patrimoine Unesco), Carine HERBIN présente le travail engagé par l'ITV, dans le cadre de la Convention européenne du paysage pour intégrer le paysage dans la mise en valeur des vignobles. Ces réflexions ont abouti à la mise en œuvre d'une démarche de labellisation : la Charte internationale de Fontevraud, qui a pour objectifs la protection, la gestion et la valorisation des paysages de la vigne et du vin. Les engagements des signataires sont globaux : connaissance des paysages, échanges entre les différents métiers de la filière viti/vinicole, préservation des aires viticoles et de leurs patrimoines et valorisation de des paysages par l'optimisation de leur qualité et le développement d'une offre de services touristiques.

Pour le moment, 6 vignobles sont signataires : Val de Loire (d'où part l'initiative), Château-Chalon, Brouilly, Costières de Nîmes, Côte de Beaune et Lavaux (Suisse). En Midi-Pyrénées, le vignoble de Marcillac a candidaté.

Supports : diaporama disponible sur l'Extranet du Réseau Paysage Midi-Pyrénées. Des exemplaires des dossiers « Apport : Paysages Agricoles, des outils pour des projets de développement durable des territoires » et de la revue éditée par l'IFV sont remis aux participants.

Lien vers Charte de Fontevraud : <http://www.charte-de-fontevraud.org/>

- **Évolution des paysages viticoles en milieux périurbains : exemples pris dans les vignobles de Cahors, Bergerac, Banyuls et d'Afrique du Sud.**

Intervenants : Éric ROUVELLAC maître de conférences en géographie, Université de Limoges

Éric ROUVELLAC explique d'abord que son travail porte plutôt sur les terroirs que sur le paysage, qu'il aborde souvent autour de la question : comment utiliser le paysage pour communiquer sur la vigne et le vin. Il présente différents cas de concurrences entre viticulture et développement urbain et relève quelques enseignements :

- la valeur ajoutée du produit est nécessaire pour que le vignoble « tienne le coup »,
- attention parfois on reconstruit l'histoire, certains vignobles sont en effet récents,
- importance du politique pour trancher entre urbanisation et viticulture,
- il est difficile de parler de paysage viticole identitaire si derrière il n'y a pas une politique forte.

Support : diaporama disponible sur l'Extranet du Réseau Paysage Midi-Pyrénées

- **Commentaires/Questions/Réponses :**

- Le cas de Banyuls (périurbanisation corsetée) est un cas d'espèce intéressant et favorable pour différentes raisons : forte volonté politique, site classé, protection incendie.
- La conservation du paysage passe par la qualité des documents d'urbanisme, choix qui appartient aux collectivités locales. En général tout le monde est d'accord pour se remémorer la qualité d'un

vignoble mais quand il faut prendre des décisions pour garantir cette qualité, c'est différent. Ayant perdu la communauté d'esprit, seul le document d'urbanisme peut maintenant imposer des règles.

- L'État se bat contre les volontés liées au droit à construire mais il faut avoir des arguments. La position de l'État dans les SCoT doit donc être très claire.

- L'histoire des paysages, c'est celle des hommes, le développement du vignoble de Constantia en Afrique du Sud est ainsi à relier à la révocation de l'Édit de Nantes.

- Quatre questionnements émergent suite aux présentations de la matinée : la façon d'aborder les paysages par des panoramiques permet-elle d'affirmer un paysage ? Pour l'image et la communication sur le vignoble que donne-t-on à voir ? Au-delà des paysages comment évoquer les gens qui le font ? Faut-il parler de projet de paysage viticole ou plutôt de projet de territoire ?

- Évocation d'un projet de Pays d'Art et d'Histoire sur un territoire du Tarn qui pourrait permettre d'associer : urbanisation, viticulture, tourisme et pression foncière.

- Parfois on peut faire une confusion entre paysage de vigne et paysage de vignobles. La vigne est une culture de rente, on prête vertu de valeur à la vigne mais le vignoble demeure un espace de spéculation foncière. Les paysages de vignes sont parfois fragiles car ils sont façonnés par des logiques exogènes.

- Il existe déjà de nombreux outils mais parfois il manque la volonté pour les mettre en œuvre. Il faut par ailleurs bien garder en tête que les paysages sont la traduction de choix, au croisement de différentes dynamiques et logiques : économique, culturelle, naturelle. En conséquence ils sont en constante évolution, mais les arbitrages et les équilibres renvoient à des projets ménageant certains paysages ou éléments paysagers tout en favorisant l'inscription et l'identification de nos actions dans le territoire.

APRES MIDI SUR LE TERRAIN : « Vignoble cadurcien, approche des paysages et richesses patrimoniales »

La journée se poursuit par un itinéraire en bus avec trois arrêts dans le vignoble cadurcien.

Intervenants : Mathieu LARRIBE (CAUE du Lot) et Francis LAFFARGUE (Association d'expérimentation, ferme départementale d'Anglars-Juillac).

Support : Le dossier « Paysages du vignoble du Cahors, repères » remis aux participants par le CAUE du Lot est disponible sur l'Extranet du Réseau Paysage Midi-Pyrénées



Arrêt n°1 : Découverte de la boucle de Prayssac depuis le belvédère de Belaye.



Arrêt n°2 : Notre dame de l'île dans la boucle de Luzech.



Arrêt n°2 : Un semis de cabanes de vigne parfois accompagnées d'un noyer, « habite » et ponctue le vignoble de l'île à Luzech



Arrêt n°3 : Points hauts boisés et dépressions viticoles marquent le paysage du plateau de Cournou (Saint Vincent Rives d'Olt).

33 PARTICIPANTS :

AUBRY Aurélie CAUE 12 ; BERINGUIER Philippe DREAL Midi Pyrénées ; BLADINIÈRES Serge Conseil général 46 ; BROSSARD-LOTTIGIER Sylvie DREAL Midi Pyrénées ; BOUTONNET Stéphane, DDT 12 ; CAPGRAS Martine, DDT 12 ; CONSTANS Michèle, ENFA/GEODE ; de CASTELJAU Bernard DDT 46 ; DUPUY Patrick DDT 46 ; CAGNARDOT Clément, Master 2 Bordeaux ; GIRONNET Patrick STAP 81 ; GUÉRINET Jean-Philippe, DREAL Midi-Pyrénées ; HATTERLEY Alain DDT 46 ; HERBIN Carine, Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) ; JARDIN Isabelle, DREAL Midi-Pyrénées ; LABARTHE Valérie, Paysagiste conseil de l'Etat 46 ; LABAUME Philippe URCAUE Midi Pyrénées ; LAFFARGUE Francis, Ferme expérimentale départementale ; LAPORTE Thierry, Syndicat du vin de Cahors ; LARRIBE Mathieu CAUE 46 ; LELLI Laurent, DRAAF Midi-Pyrénées ; MAYET Laurie, Conseil général 46 ; MORI Patrick DDT46 ; OLIVIER Stéphane DREAL Midi-Pyrénées ; PLANCHE Caroline CAUE 81 ; ROLDES Jean-Louis, DDT 82 ; ROUVELLAC Éric, Université de Limoges ; SALAMBHERE Jean-Pascal DREAL Midi-Pyrénées ; SERVANT Sonia, CAUE 81 ; SIRVEN Bruno, AFAHC Midi-Pyrénées et Arbre et Paysage 32 ; TOULLEC Alain, DDT 46 ; TRUQUET Sébastien DDT 46 ; VERDIER Laure, stagiaire CAUE 12.

EXCUSÉS :

BOUCHET Charline, Chambre d'Agriculture 31 ; CRUEGE Matthieu, PNR Pyrénées Ariégeoises ; DANIEL Bertille, Pays Midi-Quercy ; FABBRI Laurence, BE Territoire et Paysage ; HERRAEZ Claude DDT 31 ; JOUVE Ondine CAUE 81 ; LEGENDRE Agnès CAUE 09 ; MENARD René, DDT 65 ; MOTTIN Lionel, STAP 82 ; PARADIS Sylvie EI Purpan ; POULE Frédéric, CAUE 32 ; SICARD Pierre, STAP 46.

ACCÈS À L'EXTRANET DU RÉSEAU PAYSAGE MIDI-PYRÉNÉES:

- A partir du site DREAL MP <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- Codes d'accès : nom d'utilisateur: extra_mip ; mot de passe: midi123



DREAL-URCAUE Midi-Pyrénées, avec le soutien du programme européen FEDER Midi-Pyrénées 2007/2013